

RAPPORT ANNUEL 2024

Comité de vigilance

Lieu d'enfouissement de Saint-
Nicéphore



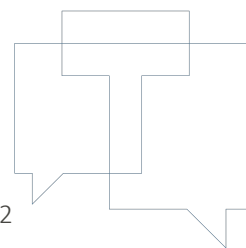
TRANSFERT
ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

TABLE DES MATIÈRES

1	Note.....	3
2	Contexte.....	4
2.1	Mandat et fonctionnement.....	4
2.2	Composition du comité	5
2.3	Calendrier annuel	7
3	Travaux réalisés.....	7
4	Suivi environnemental des eaux.....	8
4.1	Suivis réalisés au site	8
4.2	Eaux de lixiviation	11
5	Performance environnementale	11
5.1	Captage et mise en valeur des biogaz.....	11
5.2	Suivis environnementaux reliés aux biogaz	13
5.3	GES	13
6	Suivis sonores.....	14
7	Projets environnementaux et communautaires	15
7.1	Projets du GARAF.....	15
7.2	Projet de sablière du CRECQ	16
7.3	Projet des saules.....	17
8	Bilans de l'année 2024.....	17
8.1	Contribution au fonds de fermeture.....	17
8.2	Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale.....	18
8.3	Lettre de crédit (renouvellement).....	18
8.4	Contrôle des goélands	19
8.5	Bilan annuel des plaintes.....	19
8.6	Bilan des visites du ministère	20
9	Développement de la propriété	20
9.1	Plan directeur de la propriété	20



9.2	Déplacement de l'entrée.....	20
10	Matières résiduelles.....	21
10.1	Bilan de gestion des matières résiduelles.....	21
11	Autres dossiers.....	21
11.1	Présidence du comité	21
11.2	Portes ouvertes.....	21
12	Résultats.....	22
Annexe 1 : Calendrier thématique 2024		23
Annexe 2 : Bilan du reboisement.....		24
Annexe 3 : Bilan 2024 des plaintes		24



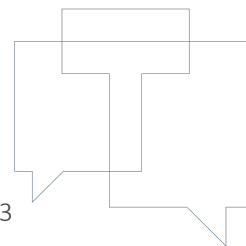
1 NOTE

Le rapport d'activités 2024 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore a été préparé par Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), puis révisé et adopté par les membres. Il résume les activités du Comité dans la dernière année et donne un aperçu des travaux à venir.

Transfert, une entreprise de conseil en participation publique, a collaboré à la création du Comité de vigilance en 2006, anime les rencontres et rédige les comptes rendus. Le rapport annuel vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à valoriser les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à y participer.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Des illustrations, tirées des présentations de WM, y ont été intégrées pour aider à la compréhension. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus et les présentations disponibles sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante :

www.vigilancewmst-nicephore.org



2 CONTEXTE

2.1 MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore a été mis en place en 2006. Il vise à associer de plus près la communauté au suivi des activités de WM.

Le mandat du Comité est le suivant :

- Informer les membres et le milieu à propos des opérations du site et des projets
- Veiller à la conformité du lieu d'enfouissement avec les normes en vigueur
- Faire des recommandations concernant le fonctionnement des installations et l'atténuation des nuisances et des impacts sur l'environnement

Les membres du Comité proviennent de divers milieux : voisinage, milieu municipal, groupes environnementaux, organisme socio-économique et milieu agricole. Cette représentativité favorise la diversité des opinions exprimées, des échanges riches en points de vue et une diffusion accrue de l'information dans la communauté.

L'équipe de WM est également présente aux rencontres pour informer les membres, répondre à leurs questions et fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

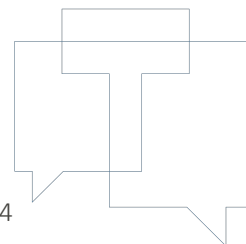
Le Comité se réunit quatre fois par année pour discuter du fonctionnement du site, des suivis environnementaux, et des préoccupations soulevées dans le milieu. Après chaque rencontre, un compte rendu est rédigé et validé par les membres, puis diffusé sur le site Web du Comité.

Pour en savoir plus, consultez le site du Comité :

www.vigilancewmst-nicephore.org

Vous y retrouverez :

- Un formulaire pour recevoir des alertes par courriel lorsque des travaux peuvent occasionner des odeurs ou du bruit
- Les coordonnées pour contacter le Comité ou WM
- Toute la documentation relative aux travaux du Comité, incluant les comptes rendus et les présentations



2.2 COMPOSITION DU COMITÉ

Tableau 1 : Composition du Comité en date du 31 décembre 2024

CATÉGORIE	FONCTION OU ORGANISME	NOM
Voisinage	Résident du Club du Faisan	Guillaume Perreault-Smith
	Citoyen	Josiane Pagé Marie-Christine Poisson Yves Gatien (Président du Comité)
Milieu municipal	MRC Drummond	Sylvain Cormier Anick Verville
	Ville de Drummondville	Sarah Saint-Cyr Lanoie Daniel Pelletier Marie-Ève Vadnais
Groupes environnementaux	COGESAF	Vacant
	Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	Marie-Pascale Duvieusart
	Société ornithologique du Centre-du-Québec	Suzanne Lévesque
Organismes socio-économiques	Chambre de commerce de Drummondville	Alexandra Houle
Milieu agricole	UPA	Dorothéa Beier

Relance de la représentation et substitution

Afin de maintenir une bonne participation et représentativité au sein du comité, des efforts ont été faits périodiquement pour confirmer l'intérêt et pour combler les postes vacants. Ainsi, certains membres ont quitté le comité et de nouveaux membres se sont joints.

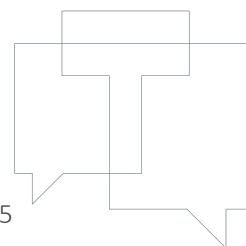


Tableau 2 : Équipe de WM ayant participé aux réunions en 2024

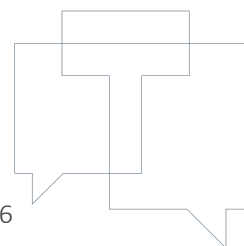
FONCTION	NOM
Directeur des opérations du site de Saint-Nicéphore	Marc-Olivier Lamothe
Ingénieur régional	Daniel Camara
Spécialiste en protection de l'environnement	Ann Claire Caillaud (a quitté en décembre 2024)

Tableau 3 : Professionnels venus faire une présentation en 2024

FONCTION	NOM
GARAF	Chloé Mathieu Patrick Lampron
Artemis	Alexandre Brunet

Tableau 4 : Équipe de Transfert ayant appuyé les rencontres en 2024

FONCTION	NOM
Animation	Alex Craft
Comptes rendus	Virginie Lefebvre



2.3 CALENDRIER ANNUEL

À propos du calendrier thématique annuel

Le calendrier thématique annuel contient les sujets à aborder pour les quatre réunions de l'année. Cette formule vise à assurer un suivi plus fluide et périodique des divers dossiers : travaux au site, suivis environnementaux, plaintes ainsi que visites du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

En début d'année, une proposition est présentée au Comité pour son adoption. En tout temps, les membres conservent la possibilité d'ajouter des points aux ordres du jour.

Nouveaux thèmes intégrés au calendrier 2024

Plusieurs nouveaux sujets d'intérêt ont été ajoutés en 2024, à la suite de suivis demandés par le Comité :

- Organisation des portes ouvertes 2024
- Visite des installations extérieures du GARAF
- Méthodologie du suivi sonore

Le calendrier thématique 2024 complet est disponible en annexe 1.

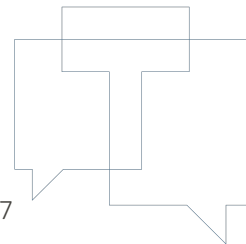
3 TRAVAUX RÉALISÉS

Tout au long de l'année, WM a présenté aux membres du Comité l'évolution des travaux sur la propriété à l'aide de photos prises sur le terrain et d'une vue aérienne du site.

Excavation de la cellule 6 de la phase 3B-1

L'excavation de la cellule 6 de la phase 3B-1, débutée en 2022, s'est poursuivie en janvier 2024. Celle-ci a été aménagée au mois de mai en raison de la température.

À la suite d'une question, WM a mentionné que l'enfouissement de la cellule 6 a débuté en septembre 2024.



Travaux sur la phase 3B-1

De mi-avril à la fin octobre, le reprofilage du fond de l'excavation et l'installation des membranes pour imperméabiliser la cellule ont eu lieu. Par la suite, l'installation du réseau de biogaz de la cellule a pu être effectuée.



Recouvrement final sur la cellule 3A



Le recouvrement final, débuté en 2023, n'avait pas eu le temps d'être complété à cause de la température. Il s'est donc poursuivi en 2024. Le dessus de la cellule 3A a été végétalisé, de même que les côtés nord et sud.

Le Comité s'est intéressé à la substance utilisée pour revégétaliser à la suite du recouvrement

final. WM a précisé qu'ils dispersent leur propre recette, contenant du trèfle, par hydroensemencement ou ensemencement mécanique.

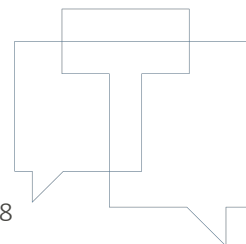
Il a aussi été noté par un résident du Club du Faisan que les odeurs ne sont plus perceptibles depuis la fin des travaux.

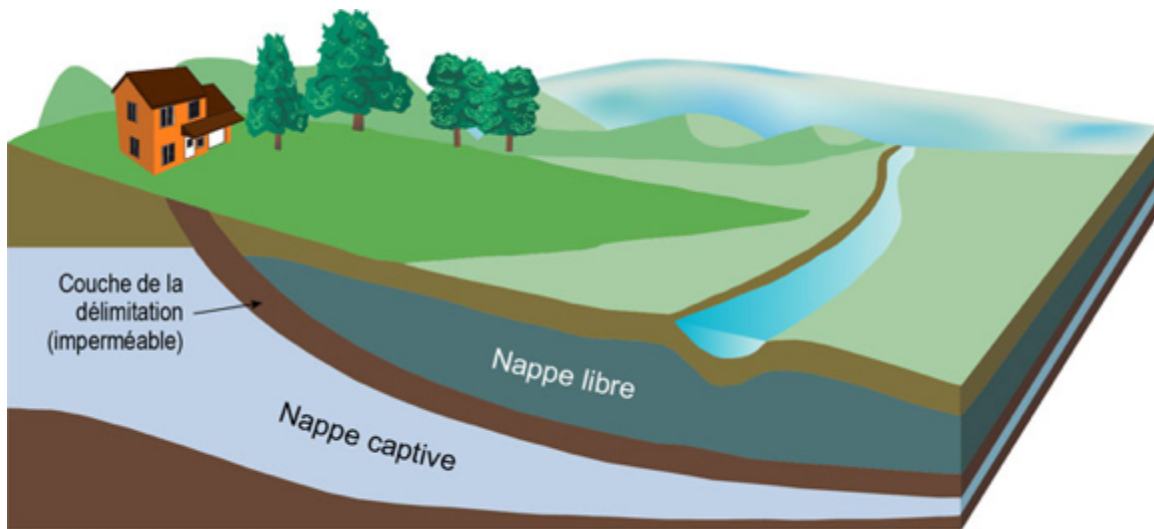
4 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

4.1 SUIVIS RÉALISÉS AU SITE

Chaque année, WM réalise trois campagnes d'échantillonnage de la qualité des eaux, tel qu'exigé par le ministère : au printemps, à l'été et à l'automne. Les données sont prises à différents endroits sur le site et autour de celui-ci :

- Dans les eaux de surface qui s'écoulent autour du site
- Dans les eaux souterraines de la nappe libre, qui est dans le sable
- Dans les eaux souterraines de la nappe captive, qui est dans le roc, sous la couche d'argile





© Gouvernement du Québec, 2014
Source : Adaptée d'EC

Les échantillons sont envoyés à Bureau Veritas, un laboratoire agréé par le ministère. Les résultats sont consignés dans un rapport et transmis au ministère le 31 mars de chaque année.

Pour interpréter les données, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :

- Les normes inscrites dans la réglementation
- Les valeurs mesurées en amont, soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site
- La présence naturelle de certains paramètres dans l'eau
- Les tendances et les fluctuations par rapport aux années précédentes

Le Comité s'est notamment demandé comment le ministère interprète les données si un dépassement a lieu une semaine et que le niveau est revenu à la normale la semaine suivante. WM a expliqué qu'ils vont toujours remettre en contexte les données qui sont remises au ministère pour expliquer une telle situation.

Eaux de surface



WM a expliqué qu'à la suite de l'ajout de la phase 3B-1, le seuil maximal permis pour les matières en suspension (MES) a été revu à la baisse, soit 50 mg/L au lieu de 90 mg/L. Les fortes pluies de 2024 ont causé des dépassements pour certains points.

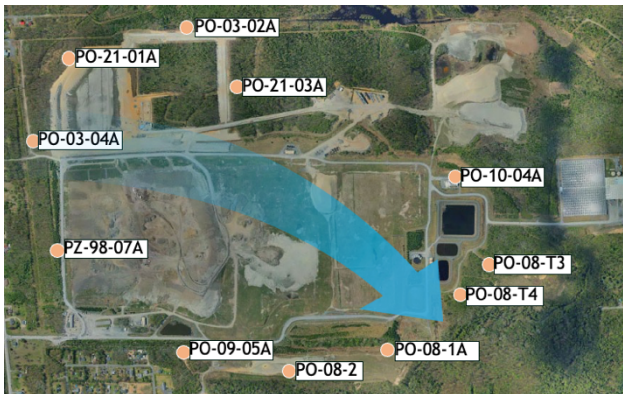
La station de pompage PL-1 sert à pomper l'eau souterraine permettant de stabiliser le niveau de la nappe phréatique, ce qui assure la protection des ouvrages d'excavations lors de la construction des cellules. Cette eau pompée devient ensuite de l'eau de surface. Il n'y a pas d'enjeu majeur ni de complication, les valeurs ont toutes été respectées.

Une précision a été demandée concernant les conditions d'échantillonnage. WM a clarifié que le ministère n'oblige aucune condition, simplement que l'échantillonnage soit fait une fois par semaine, pour un total estimé de 35 par année.

De plus, une question a émergé par rapport au pompage de l'eau dans la zone 3B-1. WM a expliqué que le pompage aura lieu sur toute la vie de la cellule active afin d'avoir une pression équilibrée. Le pompage sera cessé à sa fermeture.

Finalement, un membre du Comité a aussi demandé s'il y avait des interventions faites pour prévenir les dépassements de concentrations lors des grands coups d'eau. WM a expliqué que la technicienne du GARAF les contacte immédiatement s'il y a une problématique majeure. Des photos de la situation sont analysées pour déterminer les secteurs qui devront être restabilisés. Après 2 à 3 jours, tout est habituellement revenu à la normale.

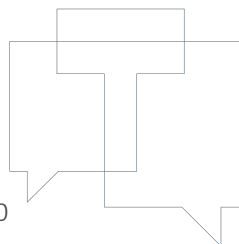
Eaux souterraines (nappe libre)



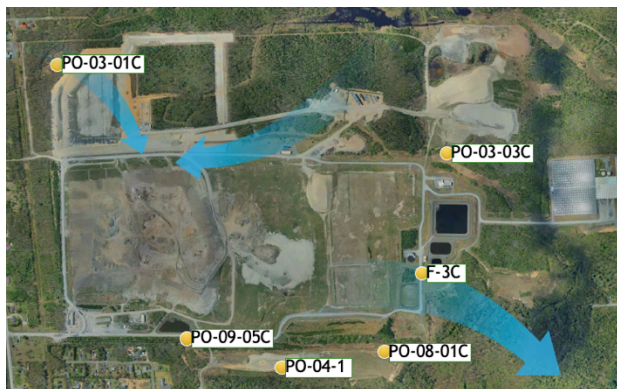
WM a rappelé que les données d'échantillonnage révèlent que les concentrations d'azote ammoniacal et de fer sont naturellement plus élevées dans la région. Il y a eu un léger dépassement du nickel, mais les données sont en accord avec l'historique. Il s'agit d'une problématique soulevée dans le passé

et dont les recherches permettent de montrer que le site n'est pas en cause.

Un membre s'est donc demandé si le nickel provenait des anciennes parties du site. WM a clarifié que si le nickel provenait du site, il y aurait d'autres métaux présents, comme c'est le cas dans le lixiviat. Dans la bibliographie, on retrouve du nickel dans la région et ce n'est pas lié aux opérations de WM.



Eaux souterraines (aquifère profond)



Une présence naturelle de fer, de manganèse et d'azote ammoniacal est observée au niveau de l'aquifère profond. L'ensemble des résultats est considéré stable par rapport aux résultats des années antérieures. Le puits PO-09-05C a montré des concentrations en sulfures légèrement en excès de la valeur limite. Ces concentrations demeurent toutefois en accord avec les données historiques de

ce puits. Il n'y a eu aucune intervention du ministère à cet effet.

Le Comité a voulu savoir si le ministère prend des échantillons lors de ses visites. WM a expliqué que cela prendrait des équipements spécifiques pour le faire, mais qu'il peut avoir recours à toutes les analyses qu'il souhaite réaliser sur le site.

4.2 EAUX DE LIXIVIATION

WM a expliqué que les eaux de lixiviation, qui incluent à la fois l'eau sortant des cellules et le condensat généré par le captage des biogaz, sont d'abord prétraitées dans le réacteur biologique séquentiel (RBS), avant d'être envoyées à l'usine de traitement de Drummondville.

Dans le cadre de cette démarche, la ville de Drummondville a établi, en collaboration avec WM, un niveau maximum à respecter pour les charges en azote ammoniacal dans le rejet.

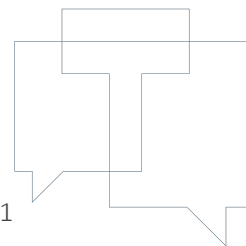
Aucune problématique n'a été observée pour les paramètres. Les concentrations d'azote ammoniacal sont faibles et en deçà des normes de la Ville.

Le Comité s'est interrogé à savoir si les faibles charges en azote ammoniacal étaient spécifiques au site de Saint-Nicéphore. WM a expliqué que dès qu'il y a un traitement des eaux, les charges en azote ammoniacal sont bien contrôlées.

5 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

5.1 CAPTAGE ET MISE EN VALEUR DES BIOGAZ

WM a rappelé que les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies. Le captage de biogaz a commencé sur le site en 1996 de manière volontaire, alors que cela n'est devenu une obligation réglementaire qu'en 2009.



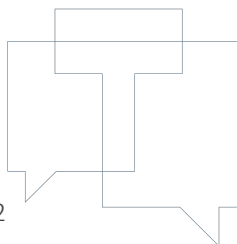
Deux types de structures reliées à un système d'aspiration central sont utilisés pour capter les biogaz :

- Les tranchées horizontales, installées au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule permettant de capter les biogaz dès qu'ils sont générés
- Les puits verticaux, forés lors du recouvrement final des cellules



Le système de captation du biogaz permet d'acheminer ce dernier à la centrale de cogénération pour le valoriser en produisant de l'électricité. WM a dressé le bilan des opérations de captage et de valorisation en 2024 :

- 109 puits verticaux
- 69 tranchées horizontales
- Débit moyen de 4 000 pieds cubes par minute dont
 - 2 850 pieds cubes utilisés par l'usine de cogénération pour alimenter :
 - Le réseau d'Hydro-Québec
 - Les serres des Serres Demers
 - 80 pieds cubes pour chauffer l'usine de traitement des eaux (RBS)
- Environ 20% du biogaz généré annuellement est brûlé à la torchère, majoritairement en été (600 à 1 500 pieds cubes/minutes)



Le Comité s'est notamment intéressé à l'utilité d'une usine de GNR sur le site de Saint-Nicéphore, considérant la présence de la centrale de cogénération. Ces interventions ont permis à WM de clarifier qu'elle permettrait de valoriser 100% du biogaz en tout temps.



5.2 SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX RELIÉS AUX BIOGAZ

WM a partagé avec le Comité les résultats des suivis trimestriels effectués sur le terrain pour vérifier que le réseau de captage des biogaz fonctionne bien, et qu'il n'y a pas d'émission fugitive importante. Un suivi de calibration sur les puits d'échantillonnage autour du site est également effectué au moins une fois par mois. Un rapport est transmis au ministère quatre fois par année pour démontrer les températures et concentrations de méthane.



L'échantillonnage est réalisé à l'aide d'un instrument portatif mesurant les émissions à 15 cm du sol. L'appareil est muni d'un GPS enregistrant les concentrations de gaz mesurées et celles-ci sont automatiquement compilées et superposées sur une carte. La limite est de 500 ppmv, et aucun dépassement n'a été relevé cette année grâce aux travaux sur le site.

Les membres du Comité se sont demandé si le ministère exige un système pour la conception de la captation de biogaz. WM a expliqué que ce sont seulement les puits verticaux qui sont exigés, et qu'autrement, c'est la performance qui est regardée.

5.3 GES

WM a rappelé que les gouvernements provincial et fédéral ont chacun leur propre définition et méthode de calcul, qui consiste à convertir toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) à leur équivalent en CO₂ afin d'avoir une même unité de calcul. L'objectif du ministère est de recueillir la donnée de toute personne ou entreprise qui émet plus de 10 000 tonnes de GES par an.

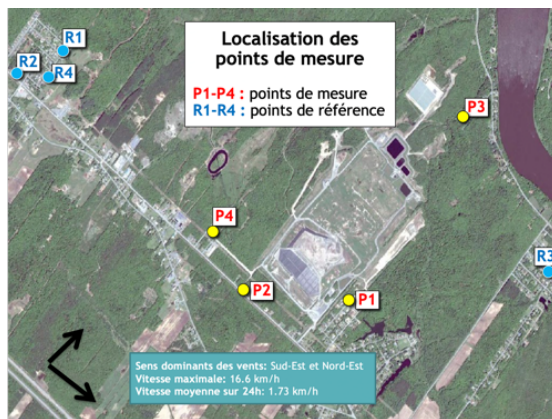
Les données à Saint-Nicéphore sont comptabilisées et transmises sous forme de rapport par WSP avant le 1^{er} juin de chaque année. Selon le rapport envoyé au gouvernement provincial, c'est un total de 190 244 tonnes équivalentes de CO₂ qui ont été émises sur le

site en 2023, comparativement à 217 775 tonnes en 2022, représentant une diminution significative.

À la suite d'une question, WM a expliqué que ce sont les travaux de recouvrement final qui ont le plus contribué à la baisse entre 2022 et 2023.

WM a également précisé au Comité que ces résultats proviennent d'un calcul théorique qui tient compte de moyennes d'émissions en fonction des superficies, et qui inclut également tous les camions qui arrivent au site.

6 SUIVIS SONORES



WM a présenté la méthodologie utilisée pour son suivi sonore annuel. Comme l'exige le ministère, WM confie à la firme Yockell l'enregistrement des niveaux de bruit pendant 24 heures, à quatre points répartis sur le site et quatre points de référence hors site. L'objectif est de connaître le bruit déjà présent dans le milieu et ainsi isoler la contribution sonore du lieu d'enfouissement. Aucune contribution sonore du site n'a été

enregistrée pour la période de 2024 et les résultats sont consignés dans un rapport et acheminés au ministère.

En réponse à un questionnaire, WM a clarifié l'origine de ces suivis, qui proviennent du décret. Celui-ci comporte deux conditions, soit :

- La réalisation d'une caractérisation du climat sonore et d'une évaluation prédictive de l'impact sonore découlant des opérations du LET – en accord avec la réglementation et les exigences du décret
- Des exigences en termes d'opérations pour limiter l'impact du bruit

Le Comité s'est ensuite demandé comment les points d'échantillonnage avaient été déterminés. WM a expliqué que Yockell a proposé les points selon les activités en lien avec la caractérisation du climat sonore. Le programme est suggéré selon les résidences les plus proches et est appuyé par des données scientifiques.



7 PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET COMMUNAUTAIRES

7.1 PROJETS DU GARAF

Depuis 2010, des projets de reboisement et d'aménagements fauniques sont réalisés en partenariat avec le GARAF, qui utilise le site comme laboratoire à grande échelle. Les objectifs de ces projets sont :

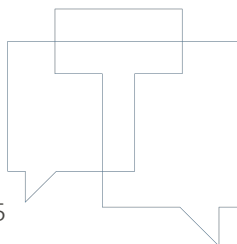
- Réduire le transport de sédiments à l'extérieur de la propriété
- Réduire l'empreinte écologique du site
- Favoriser le développement des habitats fauniques
- Développer les apprentissages des jeunes du Centre de services scolaire des Chênes (CSSDC)



Le GARAF travaille notamment sur :

- Ruches pédagogiques
- Nichoirs
- Écoute nocturne de chauves-souris
- Caractérisation des milieux humides et stations d'échantillonnage
- Aménagement de sentiers et d'une classe extérieure
- Centre de Compétences Plein Air GARAF
- Stabilisation des berges

Une visite des installations du GARAF a eu lieu au mois de juin, ce qui a permis au Comité de voir les aménagements de la classe extérieure. À la fin de l'année, le GARAF est venu présenter l'avancement de ses projets.



Le Comité a voulu savoir si le bois utilisé dans les installations extérieures avait été coupé sur le terrain de WM. Le GARAF a précisé que le bois est du mélèze, qui a bien été pris sur le terrain de WM. Toujours en lien avec les aménagements extérieurs, un membre s’est questionné par rapport à leur permanence. Le GARAF a expliqué que la classe sera permanente, ce sont seulement les équipements technologiques qui seront déplacés à l’intérieur en période hivernale.



Les membres se sont également intéressés à la présence d’hirondelles dans les nichoirs, plus précisément à l’intérêt qu’elles ont à venir sur le site. Le GARAF a expliqué que les hirondelles sont attirées par la nourriture, soit les insectes, qui se retrouvent aux environs des serres, où il y a des points de lumières.

Finalement, l’aménagement des sentiers fut également un sujet d’intérêt. À la suite d’une question, le GARAF a confirmé au Comité qu’ils avaient reçu toutes les autorisations pour le projet. Ils ont travaillé avec la firme UDA et les élèves au niveau de la caractérisation des milieux humides afin de les contourner dans l’aménagement.

7.2 PROJET DE SABLIERE DU CRECQ

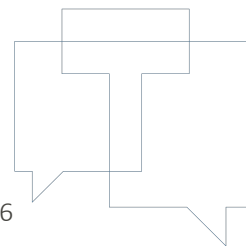
Les avancements du projet de restauration de la sablière, en partenariat avec le CRECQ et le GARAF, ont été présentés aux membres du Comité au courant de l’année. L’objectif est de restaurer un milieu ouvert, sain et naturel en favorisant la biodiversité champêtre. Il fait partie intégrante du projet de conservation des noyaux de diversité du Centre-du-Québec.



Plusieurs actions ont été entreprises en 2024 :

- Ajout d’engrais et de végétaux
- Aménagements fauniques pour les hirondelles
- Recouvrement des plantes envahissantes (phragmite et renouée du Japon) à l’aide de membranes

Suivant les mises à jour présentées, le Comité s’est demandé si le projet progressait de façon satisfaisante selon le plan initial, ce qui a été confirmé par le GARAF.



7.3 PROJET DES SAULES

Depuis cinq ans, Ramo et WM collaborent sur un projet de plantation de saules sur les premières cellules, maintenant inertes, dont le projet pilote a commencé sur le LET de Sainte-Sophie. La plantation de saules permet de filtrer certains éléments présents dans le lixiviat utilisé pour leur irrigation.

Leur approche se fait sur un cycle de deux ans, soit la préparation du sol et la plantation la première année, puis la récolte après deux ans de pousse. La prochaine aura lieu en 2025.



Les membres du Comité se sont intéressés aux données de déboisement. WM a expliqué que la superficie coupée pour la phase 3-B1 est de 22 hectares, et qu'il y a environ 10 hectares de superficie reboisée avec le projet Ramo. Pour compléter, WM a précisé que toutes les superficies considérées comme des milieux humides ont été compensées.

Puisque le projet pilote de 2 hectares s'est démontré très concluant, WM a reçu l'autorisation du ministère pour irriguer la plantation complète, soit 8 hectares. À la suite de cette annonce, le Comité s'est demandé s'ils allaient devoir enlever les saules plantés actuellement sur la nouvelle section pour pouvoir installer le système d'irrigation. WM a expliqué que les tuyaux sont passés au travers de la plantation, et donc qu'ils n'ont pas à la perturber.

8 BILANS DE L'ANNÉE 2024

La dernière rencontre du Comité de novembre 2024 a été l'occasion de partager les bilans de l'année.

8.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

En vertu de la réglementation en vigueur, les exploitants de lieux d'enfouissement technique doivent se doter d'un fonds de fermeture. Cette exigence vise à assurer leur capacité à couvrir les coûts liés à la gestion post-fermeture du site pour une période minimale de 30 ans.

L'argent est versé dans une fiducie et ne peut servir à aucune autre activité, l'accord du ministère étant nécessaire pour retirer des sommes. Pour la phase 3A, le montant total à accumuler dans le fonds de fermeture avait été fixé par le ministère à 4,9 M\$. Ce montant a été atteint à la fin 2019.

Avec l'autorisation de la phase 3B, le montant à accumuler a été révisé à la hausse pour tenir compte de la poursuite des opérations, portant le nouvel objectif à 14,7 M\$ d'ici 2032. En date du 6 novembre 2024, le montant versé pour la phase 3B-1 totalise 7 M\$.

Les membres du Comité ont voulu savoir pourquoi il n'y a eu aucune contribution certaines années. WM a expliqué qu'à ces moments, le montant exigé avait déjà été atteint. Ils ont recommencé à contribuer en 2022, avec l'ajout de la phase 3B-1.

8.2 CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

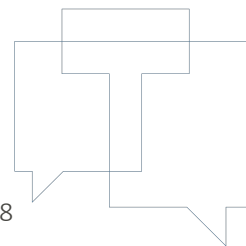
Les fonds d'urgence et d'action environnementale relèvent d'une entente avec la Ville de Drummondville et la MRC de Drummond, à la suite du décret de 2013. Le fonds d'urgence vise à assurer que des sommes sont prévues en cas d'urgence environnementale, alors que le fonds d'action permet de soutenir des projets environnementaux à la Ville.

La contribution pour le fonds d'urgence environnementale établie avec la Ville est de 0,32 \$ par tonne. Pour le fonds d'action environnementale, celui-ci est passé de 0,95 \$ à 0,97 \$ par tonne. Pour l'année 2024, le montant prélevé est de 379 257 \$, pour atteindre un total combiné de 3 695 328 \$.

Le Comité s'est interrogé sur le fonds d'urgence environnemental. La Ville a pu assurer qu'aucun projet ne pige dans ce fonds, car il est réservé pour une réelle urgence.

8.3 LETTRE DE CRÉDIT (RENOUVELLEMENT)

La lettre de crédit tient son origine d'une demande formulée par le Comité de vigilance en 2009 de garantir les fonds nécessaires advenant le cas que WM n'était pas en mesure de remplir ses obligations pour les phases 1 et 2, sachant que le fonds de fermeture couvre seulement les phases suivantes. La méthode de garantie choisie est une lettre de crédit d'une valeur de 11 M\$, faite à l'intention du ministère. Cette lettre est valide pour deux ans et renouvelée chaque année. Le dernier renouvellement a été fait le 28 septembre 2024.



8.4 CONTRÔLE DES GOÉLANDS

Depuis 2012, WM fait appel au service de fauconnerie Artemis pour assurer le contrôle des goélands. Le but du contrôle des goélands est d'assurer la sécurité des travailleurs, d'éviter les nuisances pour le voisinage ainsi que d'empêcher que les goélands transportent les déchets en dehors de la propriété.

WM a présenté au Comité la comparaison des données annuelles de fréquentation des goélands. Celles-ci montrent que l'affluence annuelle moyenne, qui était de 1200 par année en 2009, est passée à 132 en 2024. Les trois périodes où la présence des goélands est plus importante sont mars, juin et octobre.

Lors de la visite de site au mois de septembre, un technicien d'Artemis a pu présenter leur service au Comité et ainsi répondre aux questions des membres. Notamment, un membre s'est demandé comment ils réussissaient à ce que les oiseaux entreprennent la poursuite, mais n'attrapent pas réellement les goélands. Artemis a expliqué que, de façon naturelle, les oiseaux ne peuvent pas les attraper à cause de la hauteur à laquelle les goélands s'envolent. Toutefois, si l'oiseau l'attrape, le technicien va lui offrir de la nourriture comme échange.

À la suite d'une question subséquente, Artemis a précisé que le temps entre les attaques peut varier entre 15 minutes et 2 heures, selon le niveau d'acharnement des goélands, la météo, la période de reproduction et l'âge des goélands.

8.5 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

Lors des réunions, WM expose chacune des plaintes qui lui ont été acheminées au Comité ainsi que les correctifs mis en place. Les membres peuvent en discuter et fournir des recommandations à WM pour limiter les désagréments vécus par le voisinage.

En 2024, quatre plaintes ont été enregistrées, toutes en début d'année. Trois plaintes étaient liées aux odeurs dues aux travaux pour les drains de contour. La quatrième était par rapport à des débris sur la route face à la propriété.

À la suite d'une intervention d'un membre, WM a annoncé au Comité qu'ils considèrent plusieurs mesures pour améliorer la situation au niveau des débris, telles que l'installation d'un grillage avant le poste de pesée et un balai mécanique.

Le registre des plaintes et le détail des mesures correctives sont disponibles à l'annexe 3.

Le Comité rappelle qu'il est possible de recevoir des **« alertes odeurs/bruits »** lorsque WM prévoit effectuer des travaux pouvant causer des odeurs ou autres nuisances. Pour s'inscrire aux alertes, visiter le site Internet du Comité au :

www.vigilancewmst-nicephore.org.



8.6 BILAN DES VISITES DU MINISTÈRE

Au cours de l'année 2024, trois visites du ministère ont eu lieu. Dans le cadre de ces visites, le ministère réalise l'inspection complète des installations et la vérification du registre au poste de pesée. Lors de chacune des visites, les installations ont été jugées conformes à la réglementation. Aucune observation n'a été précisée concernant les opérations quotidiennes.

WM a toutefois reçu un avis de non-conformité concernant des volants en dehors de la section active. Aucune mesure corrective n'a été identifiée, car ils étaient déjà en train de faire le nettoyage au moment de la visite.

9 DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ

9.1 PLAN DIRECTEUR DE LA PROPRIÉTÉ



Le suivi du plan directeur du site s'est poursuivi en début 2024. Notamment, afin de suivre la vision vers une transition énergétique, certains projets comme l'usine de GNR du site de Sainte-Sophie sont considérés pour le site de Saint-Nicéphore.

9.2 DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

Le projet du déplacement de l'entrée fut couvert à toutes les rencontres du Comité en 2024. Après avoir complété toutes les démarches, WM a reçu l'autorisation pour débuter les travaux au mois de novembre 2024 et ils ont commencé le déboisement dès la réception. La construction est donc prévue entre avril et septembre 2025.



Le Comité a posé des questions au sujet des milieux humides. WM a précisé qu'ils ont payé les compensations nécessaires avant même de recevoir l'autorisation.

Ensuite, une question est survenue par rapport au temps requis pour effectuer les travaux de déboisement. WM a clarifié que le déboisement requiert seulement 2 à 3 jours de travail, mais que le ramassage du bois pour la revalorisation est plus long.

10 MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.1 BILAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le bilan des matières reçues au site du 4 octobre 2022 au 3 octobre 2023 a été présenté au Comité. Celui-ci est bien en dessous du tonnage maximal autorisé dans le CA. Les limites concernent les matières résiduelles assujetties à la redevance uniquement.

Un membre s'est alors demandé s'il y avait une limite pour les matières « autres » que le recouvrement final. WM a expliqué qu'il n'y a pas de limite, mais que le chiffre doit être représentatif des opérations.

11 AUTRES DOSSIERS

11.1 PRÉSIDENT DU COMITÉ

Le président du Comité ayant quitté ses fonctions au COGESAF en 2023, le renouvellement de la présidence fut abordé à la première rencontre de l'année. Le Comité a approuvé de façon unanime que M. Gatien maintienne son poste de président, siégeant désormais à titre de citoyen.

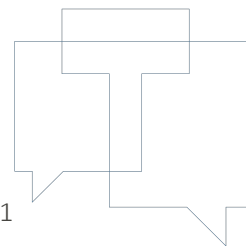
11.2 PORTES OUVERTES

WM a partagé au Comité que des portes ouvertes au public ont été organisées le 28 septembre 2024. Ils ont enregistré un très bon taux de participation, soit 270 personnes. D'autres éditions seront organisées dans le futur.



Pour l'évènement, un chapiteau a été installé dans le stationnement, sous lequel il y avait une multitude de kiosques expliquant les différents projets ainsi que les opérations du LET. Les gens pouvaient ensuite faire une visite de site en autobus.

Il avait été proposé de tenir un kiosque spécifique sur les travaux du Comité dans une perspective de recrutement. Malheureusement, par manque d'espace et dû au fait qu'aucun membre n'avait confirmé sa présence pour occuper le kiosque, le kiosque n'a pu être installé. Lors du prochain évènement, WM s'assurera d'avoir l'espace nécessaire pour en avoir un et que des membres y soient présents.



12 RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore conclut sa dix-neuvième année d'activités régulières. Il informe la communauté de ses travaux en rendant disponibles les comptes rendus des rencontres et les présentations sur son site Internet.

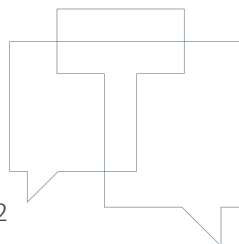
En plus d'assister aux réunions, les membres étudient les dossiers et présentations qui leur sont remis, se documentent sur les sujets importants et continuent de surveiller régulièrement les activités du site et les impacts possibles.

L'année a été riche en échanges pour le Comité. Les membres ont effectué un suivi attentif de différents dossiers environnementaux, incluant la qualité des eaux, la gestion du biogaz, les émissions de GES et les études de bruit. Le Comité s'est aussi enquis tout au long de l'année du processus et des opérations de la phase 3B-1 ainsi que l'excavation de la nouvelle cellule de cette phase.

La visite de site a été renouvelée en 2024. La visualisation des travaux et des installations a permis de mettre en lumière les enjeux opérationnels rencontrés. Aussi, la visite des installations du réacteur biologique séquentiel a permis de mieux comprendre le fonctionnement du traitement des eaux effectué sur le site.

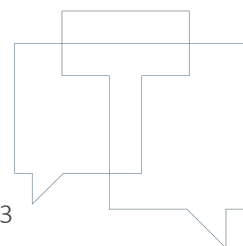
En 2024, le Comité a été informé que le litige entre WM et la Ville de Drummondville fut résolu. Cette nouvelle a été accompagnée par l'ajout de points de surveillance au pourtour du LET et dans la rivière Saint-François, qui seront présentés à la rencontre thématique de 2025.

L'année 2025 s'annonce aussi bien occupée pour les membres avec la poursuite des opérations des travaux de déplacement de l'entrée, de recouvrement final et du branchement de nouvelles conduites horizontales pour capter le biogaz. Plusieurs projets d'intérêts se poursuivront tels que les travaux du CRECQ à l'ancienne sablière, l'évolution de la plantation des saules ainsi que les nombreux projets éducatifs en partenariat avec le GARAF.



ANNEXE 1 : CALENDRIER THÉMATIQUE 2024

20 MARS 2024	5 JUIN 2024	4 SEPTEMBRE 2024	20 NOVEMBRE 2024
Travaux en cours et à venir Validation du rapport annuel Validation du calendrier annuel Processus de nomination d'un successeur à M. Gatien	Visite installations extérieures du GARAF Confirmer la date des portes ouvertes Suivi environnemental des eaux Eaux de lixiviation Méthodologie suivi sonore	Visite du site Suivi du projet du CRE	Bilan de l'année écoulée Projets environnementaux et communautaires Résultats des travaux de l'UdeS Performance environnementale : Biogaz Bilan des GES Suivi sonore annuel (données)
Actions de suivi Registre des plaintes Registre des visites du MELCCFP Suivi du déplacement de l'entrée	Actions de suivi Suivi du déplacement de l'entrée Registre des plaintes Registre des visites du MELCCFP	Actions de suivi Suivi du déplacement de l'entrée Registre des plaintes Registre des visites du MELCCFP	Actions de suivi Suivi du déplacement de l'entrée Registre des plaintes Registre des visites du MELCCFP



ANNEXE 2 : BILAN DU REBOISEMENT

BILAN : 136 905 ARBRES ET ARBUSTES PLANTÉS			
Année	Arbustes	Tiges (saules, spirée, cornouiller)	Arbres
2009	1456		1456
2010	336		1581
2011	800		8500
2012	975	1500	9268
2013		800	11574
2014	220		12698
2015	200	800	11115
2016			12290
2017			8185
2018			10282
2019	1490	396	6851
2020			9182
2021	1200	3000	8250
2022	500	1000	6400
2023			4 600
2024			
Sous-total	7177	7496	122 232
TOTAL	136 905		

ANNEXE 3 : BILAN 2024 DES PLAINTES

DATE ET HEURE	NATURE DE LA PLAINTE	MESURE(S) CORRECTIVE(S)
9 janvier - 14h29	Odeurs	Travaux de branchement de conduite de captage prévus le 11 janvier – Drain de contour des cellules 1-2-3
24 janvier - 15h30	Odeurs	Travaux débutés - Alerte d'odeur en cours
7 février - 8h25	Odeurs	Travaux débutés - Alerte d'odeur en cours
6 mars - 12h25	Propreté de la Route 143	Ramassage de débris régulier 3x/jour Camion à eau; risque de gel

